



Commune de M'TSANGAMOUI

**DELIBERATION N°2021/030/MJI DU 29 MAI 2021 PORTANT MODIFICATION DE LA
DELIBERATION 2021/018/MJI DU 28 MARS 2021 PORTANT RENOVATION THERMIQUE DE LA
BIBLIOTHEQUE DE MLIHA**

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présent : 13

De votant : 13

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 03/06/2021 et que la convocation du conseil avait été faite le 22 Mai 2021

Présents :

IBRAHIM SAID MAANRIFA, AHAMADA COMBO SAID VALDO, ALI BACARI CHARAFINA, SOUFFOU ABDALLAH, ABDALLAH MAMALI, MROIVILI AMINA, AHMED SAID, VITA SOIDIKI, NOUDJOU MADI ASSANI, MADI-ISLAME SAFINATI, BACOILI OITAHA, MADI MARI DAROUECHI, SOILIH ANSSUMATI

Absents :

MDALLAH ANLAMATI, BOURA MCOLO VITA, SOUFFOU ZAIN-YA, ALIDINA ASSANI, HEDJA KOURAICHIA, SAID MADI ZAINA, BOINA KAISSANI, ADAM TOILIHATI, SAINDOU MOHAMADI, MADI MOITSOUMOU, MBAE LADHATI, NOUDJOU MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSENI, SIAKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI

Le conseil municipal de la commune de M'tsangamouji s'est réuni le samedi 10 avril 2021 à 8 heures 30 dans la salle des délibérations de la mairie, sur convocation en date du 04 avril 2021 adressée par Monsieur IBRAHIMA SAID MAANRIFA, Maire.

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article 6 de la Loi d'urgence sanitaire n°2020-1379 du 14 novembre 2020, le quorum est atteint (le quorum étant fixé au tiers des conseillers municipaux, soit 10 conseillers).

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal, Monsieur BACOILI Oitaha ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La commune de M'tsangamouji a pris une délibération pour demander un financement auprès de l'Etat pour la rénovation thermique de la bibliothèque de M'liha. Le montant de cette opération est estimé à 156 000 euros.

Le plan de financement était :



Commune de M'TSANGAMOUI

- Etat : 131 040 euros (84 %)
- Commune (FCTVA) : 24 960 euros (16 %)

Cependant, le co-financement de l'Etat ne peut être supérieur à la FCTVA qui est de 16,404 %.

Il convient donc de corriger le plan de financement de la manière suivante :

- Etat : 130 409 euros
- Commune (FCTVA) : 25 591 euros

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- 1) De modifier la délibération 2021/018/MJI du 28 Mars 2021 portant rénovation thermique de la bibliothèque de M'liha avec le plan de financement suivant :
 - Etat : 130 409 euros
 - Commune (FCTVA) : 25 591 euros
- 2) Et d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie que le compte rendu de séance sera affiché à la Mairie

Fait et délibéré, le 29 Mai 2021

Pour extrait conforme

Le Maire

IBRAHIMA SAID MAANRIFA